

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19H00**



**N°031/2025 – Echancier des subventions de fonctionnement 2025 allouées aux associations  
Bout 'Chou et Pôle Pyramide**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir : 0  
Absents : 2 – Votants : 23

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 AVRIL**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), RONGEAT Stéphane, (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS).

**ETAIENT ABSENTS :** Madame GONGUET Nathalie, Monsieur GRUET Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Monsieur Guillaume FAUVET**, Maire, rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 4 décembre 2024 visées par la Préfecture de l'Ain, par lesquelles il a consenti aux associations BOUT'CHOU, gestionnaire du dispositif Petite Enfance et POLE PYRAMIDE, gestionnaire du centre social et de l'animation enfance jeunesse, des avances sur la subvention 2025 d'un montant de 20 000 € pour l'Association BOUT'CHOU et de 30 000 € pour l'Association POLE PYRAMIDE, pour leur permettre de faire face à leurs engagements, principalement les frais de personnel qui ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2025.

Il propose au Conseil Municipal, conformément au vote du Budget Primitif 2025, d'arrêter l'échéancier 2025 des subventions accordées aux Associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE comme suit :

- **Bout' Chou : 109 146 € (soit -25 854€ par rapport à 2024 car l'association bénéficie en 2025 d'une augmentation de la Prestation de service unique versée par la CAF), répartis comme suit :**

*Janvier 2025 (avance)	⇒ 20 000.00 €
* Avril 2025	⇒ 22 286.50 €
*Juin 2025	⇒ 22 286.50 €
*Septembre 2025	⇒ 22 286.50 €
*Novembre 2025	⇒ 22 286.50 €

001-210103446-20250409-031-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025  
Publication : 18/04/2025

- **Pole Pyramide : 275 000 €, répartis comme suit :**
  - \*Janvier 2025 (avance) ⇒ 30 000 €
  - \*Avril 2025 ⇒ 61 250 €
  - \*Juin 2025 ⇒ 61 250 €
  - \*Septembre 2025 ⇒ 61 250 €
  - \*Novembre 2025 ⇒ 61 250 €

**Considérant** le vote des subventions 2025 accordées au milieu associatif, résultant du vote du Budget Primitif 2025,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**VALIDE** les échéanciers ci-dessus des versements 2025, aux associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE ;

**DIT** que le versement de novembre 2025 à chaque association sera conditionné par un examen des résultats prévisionnels 2025 ;

**DECIDE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2025 à l'article 65748.

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250409-031-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025  
Publication : 18/04/2025